



Conseil économique et social

Distr. générale
20 janvier 2006
Français
Original: anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquantième session

27 février-10 mars 2006

Point 3 c) ii) de l'ordre du jour provisoire*

Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives : participation des femmes et des hommes, sur un pied d'égalité, à tous les niveaux de la prise de décisions

Déclaration présentée par l'Union mondiale des femmes rurales, l'Association pour l'étude du problème mondial des réfugiés, le Center for Women, the Earth, the Divine, l'Union européenne féminine, l'Association internationale pour l'orientation, le Conseil international des femmes juives, le Conseil international des femmes, la Fédération internationale pour l'économie familiale, la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales, la Fédération internationale des femmes diplômées des universités, International Inner Wheel, le Conseil national des organisations féminines allemandes, Servas International, l'Internationale socialiste des femmes, l'Association soroptimiste internationale, la Pan Pacific and South-East Asia Women's Association of Thailand, l'Armée du salut, le Mouvement du tiers monde contre l'exploitation des femmes, la Fédération internationale des femmes pour la paix mondiale, l'Organisation internationale des femmes sionistes et Zonta International, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

* E/CN.6/2006/1.



Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1996.

Déclaration

Nous, soussignées, organisations non-gouvernementales internationales et nationales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, membres du Comité d'ONG de Vienne sur la condition de la femme, présentons la déclaration ci-après à la cinquantième session de la Commission de la condition de la femme, pour information et examen.

L'autonomisation des femmes est indispensable à l'avènement d'une société dans laquelle les femmes et les hommes sont égaux. Cette autonomisation doit s'étendre à tous les niveaux des sphères politique, économique et culturelle. Bien qu'elles aient déjà montré tout leur savoir-faire en matière de prise de décisions dans la vie publique, les femmes demeurent sous-représentées à presque tous les niveaux des administrations et dans tous les organes législatifs. Dans les assemblées législatives de certains pays, le nombre de femmes a même baissé de façon alarmante.

La participation égale des femmes et des hommes à la vie politique contribue de façon déterminante à améliorer la position des femmes dans toute la société. Elle est indispensable pour que les intérêts et les contributions des femmes soient pris en compte par les gouvernements et la société mais aussi pour que la démocratie se consolide et fonctionne efficacement pour tous.

La socialisation, notamment les préjugés sexistes, renforcent l'idée selon laquelle la prise de décisions politique est un domaine exclusivement masculin.

Par conséquent :

- Nous encourageons et incitons les organisations féminines à nouer des alliances entre elles en vue de coordonner leurs activités et de soutenir les femmes qui occupent des postes à responsabilité;

De surcroît, nous demandons instamment aux gouvernements :

- De favoriser la concertation et la coordination entre les femmes et les hommes à tous les niveaux de la société et à tous les stades de la prise de décisions, tant dans les pays développés que dans les pays en développement;
- D'encourager, là où il n'en existe pas, le financement public de campagnes novatrices, visant à renforcer la participation des femmes à la vie publique;
- D'adopter des stratégies destinées à assurer l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment grâce à des mesures propices telles que des systèmes de quota et d'objectifs fixés à partir de données ventilées par sexe et assortis de délais précis, et d'établir des indicateurs et des critères permettant d'évaluer régulièrement les progrès;

• D'utiliser une double approche consistant à intégrer à la fois une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes et des mesures de discrimination positive dans l'ensemble des politiques, programmes et budgets, et d'en déterminer exactement les effets sur les femmes et les hommes;

- De réévaluer les critères de recrutement et de sélection des candidats aux postes d'organes de décision, pour s'assurer qu'ils ne desservent pas les femmes et, au contraire, favorisent leur pleine et entière participation.
-